



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Forest : Mise en place d'une rue scolaire dans la rue du Mystère

Entre mars et juin 2019, une phase test pour la création d'une rue scolaire dans la rue du Mystère avait été effectuée. Les résultats de cette collaboration entre la commune de Forest et les écoles Parkschool et Saint-Denis étant très positifs, les aménagements nécessaires afin de pérenniser cette rue scolaire auront lieu fin février 2022. La rue scolaire sera effective à partir du 7 mars 2022.

Une rue scolaire est une rue dans laquelle est implantée une école et qui est temporairement fermée à la circulation motorisée aux heures d'entrée de classes. Pour ce faire, une barrière mobile est placée à l'entrée de la rue afin de couper momentanément l'accès aux voitures, motos et cyclomoteurs.

« De cette manière, les enfants, parents et enseignants pourront arriver et quitter l'école de manière sécurisée, saine et conviviale. La rue scolaire permet également une plus grande autonomie de déplacement aux enfants, ce qui demeure le meilleur indicateur pour la sécurité routière. On continue à travailler avec le Collège et la police pour sécuriser davantage ces trajets vers d'autres écoles. », explique Esmeralda Van den Bosch, échevine de la mobilité (Ecolo-Groen).

Concrètement

- La rue du Mystère sera fermée à la circulation motorisée de 8h à 8h45, du lundi au vendredi (hors vacances scolaires) et durant ces heures :
- Les piétons et cyclistes pourront utiliser le trottoir et toute la largeur de la voirie pour circuler et rejoindre les deux écoles ;
- Les cyclistes doivent circuler au pas ou descendre de leur vélo ;
- Les parents automobilistes pourront utiliser la zone de dépose-minute sur la chaussée de Bruxelles et terminer leur trajet à pieds pour rejoindre les deux écoles ;
- La chaussée de Bruxelles, entre l'avenue des Tropiques et la rue du Mystère, est temporairement mise à sens unique limité pendant la durée de la rue scolaire.
- Les habitants de la rue concernée peuvent quitter la rue, mais en roulant à faible allure.
- Les services d'aide et d'urgence sont bien sûr autorisés à passer en toutes circonstances.

Une inauguration festive est prévue le 7 mars entre 8h et 8h30.

Plus d'infos ?

Claire Roekens, 0490524948